

## 9. CRÉATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

### **Présentation :**

Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage a été révisé en 2003. De manière globale, sur l'ensemble du territoire du Pays basque, il fait état d'un déficit important en équipements d'accueil dans l'agglomération bayonnaise dont le secteur de Nive-Adour.

Ce déficit et la proximité du cœur d'agglomération font de Nive-Adour un secteur privilégié pour le stationnement « sauvage » des gens du voyage pendant la saison estivale.

Cette action vise donc à répondre aux besoins exprimés dans le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage par la création d'une aire de grand passage de 50 places sur le territoire couvert par Lahonce, Mouguerre, St-Pierre-d'Irube et Hasparren.

### **Action :**

Création d'une aire de grand passage de 50 places sur 1,5 hectare.

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Communauté de communes Nive-Adour et commune d'Hasparren.

### **Engagement de la Communauté de communes :**

Acquisition du foncier : 45 000 € TTC (total : 150 000 € TTC)

Aménagement-assistance à maîtrise d'ouvrage : 21 000 € TTC (total : 70 000 € TTC)